

L'actant hybride de l'écologie intégrale et du développement soutenable. Pourquoi les pauvres (et les femmes ?) doivent être protégés en même temps que les rivières, les montagnes, les oiseaux, et la forêt...

Jacques Fontanille, Julie Lairesse

Abstract. The founding documents of the notions of environmental protection and sustainable development made it possible to broaden the theme of the environment to include socio-economic and cultural dimensions. The semiotic approach mainly questions the instances that participate in the two predicative configurations (to *develop* and to *protect*), and in the construction of ecological actants, which are necessarily heterogeneous. This heterogeneity influences the roles that hybrid collective actants may play in the integrated configuration (develop + protect): between *syncretic conceptions* (everyone is a victim, a predator, and a protector at the same time) and *discriminating conceptions* that oppose and distribute these roles between antagonistic collectives, the semiotic choices have major political implications. We focus on three international texts: *Report of the United Nations Conference on the Environment* (Stockholm 1972), *Report of the Brundtland Commission on Environment and Development* (1987), and Pope Francis' encyclical *Laudato Si'* (2015).

1. Problématique

Les discours et rapports internationaux consacrés à l'environnement et au développement durable résultent d'une convergence et d'une imbrication entre deux problématiques qui, jusqu'aux années soixante, étaient séparées : d'un côté l'environnement et les discours écologiques, et de l'autre côté le développement, notamment des pays dits « sous-développés » (avant qu'on s'en préoccupe), puis dits « en voie de développement » (quand on a décidé de les aider). Le résultat s'appelle, selon le point de vue, « l'écologie intégrale » (on intègre le développement aux questions écologiques) ou « le développement soutenable » (on intègre l'environnement aux questions de développement).

L'*écologie intégrale* étend son champ thématique aux dimensions sociales et culturelles, aux inégalités, aux discriminations et à la pauvreté, considérant que les populations les plus vulnérables sont à la fois les plus exposées à la dégradation de l'environnement, et les moins à même de s'en préoccuper efficacement. Le *développement soutenable* intègre la prise en compte détaillée et hiérarchisée des effets des activités socio-économiques sur l'environnement. Les deux mouvements d'intégration n'ont donc pas la même signification politique, du moins en leurs débuts, ce qui peut se traduire, dans la perspective d'une pluri-isotopie de la problématique, par le choix d'une isotopie dominante (environnement ou développement) qui régit toutes les autres.

Pourtant, la reprise de ces orientations politiques duales, dans les discours et rapports des instances internationales, pendant plus de cinquante ans, a peu à peu atténué cette différence, au profit (1) d'une structure narrative et actantielle commune, de plus en plus explicite, et (2) d'une alternance, dans chacun de ces discours ou rapports, entre deux orientations argumentatives, soit l'écologie intégrale, soit le développement soutenable.



L'intégration des deux problématiques initiales est une opération à la fois politique et sémiotique, ce qui apparaît encore plus clairement dans le cas où elle est refusée ou négligée : une écologie « restreinte » refuse ou néglige de prendre en considération les questions sociales ; une politique de développement « non soutenable » refuse ou néglige de considérer les effets sur l'environnement. Du côté de l'isotopie environnementale, l'intégration des aspects sociaux ne modifie pas radicalement l'organisation sémiotique : intégrale ou pas, l'écologie implique toujours une instance détruite, compromise et/ou à protéger, et une instance destructrice et une autre protectrice. Mais du côté de l'isotopie développementale, l'intégration des aspects environnementaux modifie l'organisation sémiotique, puisqu'avant cette intégration, on préférerait considérer que les pays sous-développés étaient à la fois les victimes, les responsables de leur pauvreté, et les seuls à pouvoir y remédier ; l'environnement, avec ses trois instances distinctes, projette une toute autre organisation sur le développement. Il en a résulté de nombreux débats sur la traduction de l'adjectif *sustainable* : « soutenable » exprime le fait que le développement pourrait fragiliser quelque chose (l'environnement en l'occurrence, mais aussi les structures sociales), et que tout cela doit être « soutenu ». En revanche, « durable » est un euphémisme, qui ne prend en compte que l'échelle temporelle visée, en particulier celle des générations futures. Ce choix terminologique a été l'objet de nombreuses et durables résistances et controverses politiques, et on sait qu'aujourd'hui, l'euphémisation (« durable ») l'a emporté, pour faciliter l'adhésion ou la reconnaissance de tous les Etats à l'égard des politiques internationales proposées.

Pour ce qui concerne l'aspect proprement sémiotique, l'intégration des deux problématiques conduit à fusionner ou articuler en une seule configuration deux scènes prédicatives différentes : *protéger* et *développer*. Il faut noter tout de suite que leur *structure d'actance*¹ est différente, et que leurs instances respectives doivent, sinon fusionner, du moins se recomposer ensemble. Du côté de la *protection* de l'environnement, on doit supposer (1) une instance menaçante ou agressive, (2) une instance menacée ou dépossédée, et (3) une instance protectrice. Du côté du *développement* économique et social, on peut, on l'a vu, se suffire d'une seule instance, sommée de « se développer » elle-même. Mais, en raison de l'intégration des deux configurations, la structure d'actance de la protection infléchit celle du développement, où on peut alors distinguer (1) une instance insuffisamment développée, (2) une instance responsable de cette insuffisance, et (3) une instance facilitatrice ou adjuvante. L'inflexion inverse, du développement constitué d'une seule instance, vers la protection, n'est structurellement guère possible, à moins de prêter à l'environnement des capacités à s'autogérer et à s'auto-régénérer qu'à l'évidence il n'a pas, ou qu'il n'a plus.

Une fois projetées l'une sur l'autre, les deux configurations comportent notamment une seule « instance victime », et se pose alors la question de la composition de cette instance à protéger et à développer, le *bénéficiaire*. Pourquoi et comment doit-on intégrer, au sein du même actant collectif, les éléments « à protéger » d'une écologie environnementale, et ceux « à soutenir » d'un programme politique d'aide au développement ? Cette question en appelle une autre : les responsables de la dégradation de l'environnement et ceux du sous-développement sont-ils eux-mêmes intégrables en un seul actant collectif ? Chacune de ces questions en suscite d'autres : quelle est la composition de ces actants collectifs ? et quelle est l'extension et le degré d'hétérogénéité des éléments rassemblés ?

¹ La *structure d'actance* est le schéma de composition d'une scène prédicative, qui détermine le nombre et la nature des instances nécessaires à la réalisation pratique et à la pleine signification d'un prédicat. Cette notion est proche de celle de *valence*, chez Tesnière, mais beaucoup plus générale, car elle peut caractériser la dominante prédicative d'une langue toute entière, d'une forme de vie, d'un domaine culturel. Les pratiques dominantes correspondant à chacun des différents types d'identification chez Descola, par exemple, obéissent chacune à des structures d'actance spécifiques. En outre, la typologie des structures d'actance est fortement corrélée à celle des zones anthropiques (Rastier 2001) ou celle des zones anthropo-sémiotiques (Fontanille 2021).



Pour répondre à ces questions, nous étudions ici un ensemble de textes officiels et internationaux consacrés au développement « durable », en nous focalisant sur trois d'entre eux², le rapport de la Conférence de Stockholm (désormais *Stockholm 1972*), le rapport Brundtland (*Brundtland 1987*), ainsi que l'encyclique *Laudato Si'* du Pape François (*Laudato Si' 2015*), et en évoquant succinctement en conclusion *Face à Gaïa* (2015), de Bruno Latour. Nous interrogeons la composition hybride de l'actant « à protéger » (les vulnérables, la Maison Commune, la Terre etc.), en examinant spécifiquement la place accordée aux pauvres et aux femmes, parmi les végétaux, les animaux, les rivières, les bactéries etc. Le résultat de l'enquête est parfois surprenant. Politiquement, il s'agit de poser le cadre des responsabilités et des dommages d'une dégradation environnementale-économique-sociale et donc de pouvoir les imputer à des actants identifiables. Sémiotiquement, il s'agit de définir une *structure d'actance* et des instances pertinentes, et cette pertinence dépend directement de la composition des actants collectifs : *c'est leur composition qui en fait des actants pertinents* eu égard aux orientations argumentatives et aux choix idéologiques des discours étudiés ; les « acteurs » composants ne sont plus des manifestations superficielles des actants, ils participent au premier chef à la pertinence politico-narrative des actants qu'ils composent.

2. Divergences dans le corpus

Comme indices du processus de recomposition de l'actant collectif visé, nous focalisons la recherche sur les femmes et la condition féminine, d'une part, et les pauvres et la pauvreté, d'autre part, et corrélativement, sur la manière dont « développer » et « protéger » sont intégrés.

Stockholm 1972, la déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain, comporte, en 90 pages (le rapport complet est beaucoup plus long), 8 mentions de « pauvres » (2) ou « pauvreté » (6), et aucune de « femmes ». Pourtant, ce rapport comporte 261 mentions de « développement », contre 546 pour « environnement ». Dans le détail des analyses et des recommandations, on s'aperçoit que « l'environnement » est massivement appréhendé à travers le « développement des pays en voie de développement ». En d'autres termes, c'était, au début des années 70, la première perspective d'intégration des deux problématiques : *développer une partie de l'humanité*, pour pouvoir *protéger l'environnement de toute l'humanité*. En revanche, l'absence des humains sous-développés, en tant qu'individus pauvres, dépossédés ou exploités, montre bien que la question de l'actant collectif hybride n'est pas à l'ordre du jour. Dans ce rapport, « l'homme » ou « les hommes » n'évoquent que l'humanité en général.

Quinze ans plus tard, le rapport *Brundtland 1987* complet comporte, en 330 pages, 347 mentions de « pauvres » (189) ou « pauvreté » (158), et 42 mentions de « femme ». C'est, à notre connaissance, la première déclaration ou rapport de niveau mondial qui opère une intégration complète des deux problématiques jusqu'à la conséquence qui nous intéresse ici : une considération insistante à l'égard des pauvres et des femmes, et donc, de la composition pertinente de l'actant collectif hybride. En outre, contrairement au précédent rapport, le *Brundtland 1987* ne hiérarchise pas développement et environnement, mais les fusionne. Si on examine le détail du raisonnement pour en comprendre l'orientation, la protection de l'environnement implique notamment que l'environnement des pauvres et des femmes soit jugé prioritaire, non pas comme condition du développement en général, mais comme condition spécifique pour un « développement soutenable », c'est-à-dire qui ne soit pas obéré à l'avenir par des crises sociales et écologiques.

² Ces rapports internationaux sont analysés, dans une autre perspective, dans la thèse de Julie Lairesse, intitulée « Les nudges et les politiques publiques : des dispositifs d'incitation dans la perspective du développement durable. Une approche socio-sémiotique d'un défi sociétal. », et soutenue à l'Université de Limoges le 19 décembre 2022.



On constate déjà que l'intérêt (ou le désintérêt) pour la composition pertinente de l'actant hybride est un indice du degré d'intégration des deux problématiques initiales, ce qui constitue précisément la différence entre *Stockholm 1972* et *Brundtland 1987*.

Vingt-sept ans plus tard, en 2015, l'encyclique *Laudato Si' 2015*, sous-titrée « Sur la sauvegarde de la maison commune », comporte, en 192 pages, seulement 3 mentions de « femme », et elles sont insignifiantes : deux dans l'expression « homme et femme », et une avec majuscule, pour désigner la Vierge Marie, mais 61 mentions de « pauvres » (56) et « pauvreté » (5). A l'évidence, l'intégration et l'hybridation sont entérinées, mais sans considération spécifique pour les femmes ; l'Eglise catholique ne souhaite visiblement pas prendre en considération le rôle des femmes en matière démographique et socio-économique³ : les femmes font partie des hommes, et/ou des « pauvres », ou des « vulnérables », et il n'y aurait pas lieu de leur faire un sort spécifique. Dans le détail des analyses, des injonctions et des préconisations, on note par ailleurs que le développement est fusionné dans la protection de l'environnement, au motif que les pauvres sont décrits comme des victimes d'exploitations et de prédatations abusives, au même titre que les autres êtres vivants, et que tous les autres existants non-vivants de la planète. Même si l'Encyclique n'accorde pas de place spécifique aux femmes, la composition de l'actant hybride est d'extension maximale, parce que l'intégration des deux problématiques est, à cette date, accomplie et assumée.

Ces trois textes proposent donc trois manières de concevoir l'actant collectif qui doit être protégé, soigné, soutenu : *Stockholm 1972* évite l'hybridation, *Brundtland 1987* la construit systématiquement, et *Laudato Si' 2015* l'assume d'emblée, au nom de l'unité globale de la Création. Une observation liminaire de *Brundtland 1987* saisit bien l'enjeu idéologique de cette extension aux femmes et aux pauvres de l'actant à protéger et à soutenir. La question est celle de la stratégie d'hybridation écologique pertinente : pourquoi le sort des pauvres (y compris les femmes) ne peut pas être séparé du sort de l'environnement, des ressources naturelles et du climat ? Réponse :

L'environnement ne peut être séparé des actions, des ambitions et des besoins de la personne humaine. Toute tentative de le faire en l'isolant des problèmes de l'humanité a donné au mot même d'« environnement » une connotation de naïveté dans certains cercles politiques. Des gens ont diminué la portée du mot « développement » en le confiant à ce que « les nations pauvres devraient faire pour devenir plus riches », de telle sorte que bien des personnes dans les hautes sphères internationales l'ont automatiquement écarté pour le reléguer dans les mains des spécialistes impliqués dans ce qu'on appelle « l'aide au développement ». Mais, attention, l'environnement est le lieu où chacun de nous vit et le développement est ce que nous essayons de faire pour améliorer notre sort à l'intérieur de ce même lieu. Les deux sont inséparables (p. 3, souligné par nous).

Les auteurs du rapport affirment ici fermement le lien réciproque entre la vie humaine et le milieu de vie, et donc le caractère incohérent, et politiquement non pertinent, de la « séparation » entre l'environnement et le développement, et de la spécialisation des institutions et des compétences dans l'un des deux seulement.

³ Quand les femmes sont prises en considération, dans *Brundtland 1987*, c'est principalement dans la perspective du contrôle démographique au sein des populations défavorisées, une perspective que l'Eglise catholique ne peut pas assumer pour des raisons doctrinaires.



3. Stockholm 1972. Rapport de la conférence des nations unies sur l'environnement

Partant d'un constat général de dégradation de l'environnement par l'action humaine, le rapport s'arrime à un principe selon lequel c'est dans leur environnement que les hommes trouvent les ressources du développement, et que, par conséquent le processus de développement ne doit pas compromettre cette « ressource » :

Aujourd'hui, ce pouvoir qu'a l'homme de transformer le milieu dans lequel il vit, s'il est utilisé avec discernement, peut apporter à tous les peuples les bienfaits du développement et la possibilité d'améliorer la qualité de la vie. Utilisé abusivement ou inconsidérément, ce même pouvoir peut causer un mal incalculable aux êtres humains et à l'environnement (p. 3).

C'est toujours l'« homme » en général qui tire bénéfice de son environnement pour se développer, et qui le détruit massivement en exploitant ses ressources : la structure d'actance est, si l'on peut dire, très évasive (l'homme et les ressources naturelles), *synchrétique* et vaguement *irénique*. Il en résulte une organisation du raisonnement, sur l'ensemble du rapport, qui accorde la priorité au « développement des pays en voie de développement » en raison du syncrétisme qui fusionne l'ensemble des difficultés socio-économiques en tant que composante de l'environnement lui-même :

[...], pour les deux tiers de la population mondiale, les caractéristiques essentielles de l'environnement [sont] la pauvreté, la malnutrition, l'analphabétisme et la misère, et qu'en conséquence l'humanité [doit] d'urgence, résoudre ces problèmes gigantesques et immédiats. [...]. Tant que l'écart entre pays pauvres et pays riches n'aura pas sensiblement diminué, les possibilités de progresser dans la voie d'une amélioration de l'environnement seront très réduites, sinon nulles (p. 50, souligné par nous).

Il en résulte que protéger ou régénérer l'environnement, c'est d'abord en améliorer la partie socio-économique déjà dégradée. Mais l'orientation « syncrétique-irénique » conduit à quelques inconséquences, par exemple celle-ci :

Dans les pays industrialisés, les problèmes de l'environnement sont généralement liés à l'industrialisation et au développement des techniques. [...] les pays industrialisés doivent s'efforcer de réduire l'écart entre eux et les pays en voie de développement (p. 9).

Faut-il en conclure qu'aider les pays en voie de développement à se développer va réduire l'impact environnemental des pays développés ? Evidemment non, mais cette incohérence est induite par l'orientation syncrétique de la structure d'actance. Cette orientation conduit à des généralisations systématiques (nous sommes tous responsables, nous sommes tous victimes, nous devons agir tous ensemble etc.), qui neutralisent toute possibilité d'identifier des victimes et des responsables : les politiques internationales de développement consistent seulement à définir ce que « les nations pauvres devraient faire pour devenir plus riches », comme le rappelle ironiquement *Brundtland 1987*.

Dans *Stockholm 1972*, le traitement du « monde naturel » comme « ressource » pour les humains perdure, et on sait qu'il induit une structure d'actance de *prédation* : les humains prélèvent, exploitent et consomment ces ressources. La configuration thématique et prédicative de la « ressource » s'étend même aux moyens d'assurer le développement des pays pauvres, dans une recommandation qui incite l'ensemble des pays du monde à orienter vers les pays en développement *des flux bénéfiques de ressources* dont ils disposent : financements, informations, prestations scientifiques et technologiques, éducation à l'économie, à l'écologie, à la santé sous toutes ses formes (y compris procréative).

Présentés comme des « ressources », ces « flux » internationaux sont amalgamés aux éléments de l'environnement immédiat qui procurent aux humains ce qui leur permet de vivre, de travailler et de



produire. Ressources « naturelles » et ressources « culturelles » fusionnent donc elles-aussi, et le syncrétisme est alors complet. L'ensemble étant traité comme des « flux » orientables, la structure même de la prédation est neutralisée. De ce fait même, la composition des actants collectifs n'est pas une question pertinente, puisqu'il n'y a qu'un seul collectif humain, « l'humanité », et qu'un seul collectif non-humain, « les ressources », et que la solution consisterait seulement à réguler les flux entre les deux.

4. Brundtland 1987. Commission mondiale sur l'environnement et le développement, « Notre avenir à tous »

4.1. Présence des femmes

Dans *Stockholm 1972*, la question de la surpopulation est souvent évoquée, comme une sorte d'économie de la natalité, sans que les acteurs de cette « économie » et leurs déterminations socio-culturelles soient identifiés. Autrement dit, la thématique est présente, mais sans la structure narrative. Dans *Brundtland 1987*, en revanche, les femmes sont abondamment évoquées, pour deux raisons : (1) en raison de leurs vulnérabilités particulières, liées à la domination masculine, aux contraintes culturelles qui pèsent sur elles, notamment pour des motifs religieux, et (2) en raison de leur rôle dans des pratiques directement ou indirectement consacrées au développement, et/ou à la protection de l'environnement : des pratiques procréatives, des pratiques culturelles spécifiques, des pratiques familiales et communautaires.

Voici quelques-uns des motifs qui justifient dans ce rapport la participation des femmes à l'actant hybride du développer-protéger. Tout d'abord le respect d'un droit fondamental lié à leur rôle reproductif :

Fournir aux gens les moyens et les informations pour leur permettre de choisir la dimension de leurs familles est une façon de leur garantir, tout particulièrement aux femmes, *la jouissance du droit à l'autodétermination, qui est un droit fondamental de l'être humain* (p. 16, souligné par nous).

Après le droit fondamental, les moyens de son application :

Des améliorations apportées à la santé et à l'éducation de tous, mais surtout des femmes, et associées à d'autres changements sociaux qui font progresser la condition de la femme, peuvent avoir des répercussions importantes sur l'abaissement des taux de la croissance démographique (pp. 84-85).

Une meilleure santé impliquant une natalité plus élevée, on s'appuie alors, pour compenser cet effet, sur les autres pratiques qui reviennent aux femmes, qui les valorisent socialement, et qui peuvent contenir leur fécondité :

Le plus important de tous est le rôle que jouent les femmes dans la famille, la société et l'économie en général. Les taux de fécondité régressent lorsque les femmes ont la possibilité de travailler en dehors du foyer et de l'entreprise familiale, d'accéder à l'éducation, et que l'âge où elles se marient s'élève (p. 86).

L'imbrication des déterminations, particulièrement complexe (environnement, natalité, égalité sociale pour les femmes etc.) est une manifestation de l'intégration des deux configurations, protéger et développer. Les pratiques dévolues aux femmes, qui devraient être valorisantes et valorisées, sont examinées plus précisément, car elles sont justement ignorées en tant que pratiques spécifiquement féminines, et surtout ignorées dans leur fonction de soutien au développement et de résistance à la dégradation des conditions de vie : « En milieu agricole, les femmes, qui jouent un rôle de premier plan dans la production vivrière, sont souvent ignorées des programmes d'amélioration de la production. »



(pp. 99-100). S'en suivent une série d'inégalités, de discriminations et de vulnérabilités soumises à la discussion : la propriété des terres échappe à celles qui les cultivent (p. 114), de même que la conception des logements où elles vivent et travaillent (p. 210 et 320).

De l'imbrication des pratiques et des déterminations, on passe ainsi à l'hybridation assumée de l'actant « à protéger-développer ». Cette observation est une indication précieuse sur la manière dont les actants hybrides se constituent. Dans le cas des hybrides écologiques, c'est précisément l'intégration des configurations prédicatives *développer + protéger* qui conduit à prendre en considération la composition de l'actant collectif hybride. Ce n'est pas en tant que « partie » de l'ensemble des humains que les femmes sont mentionnées comme composantes du réseau d'acteurs, mais en tant que porteuses de vulnérabilités et de responsabilités pratiques spécifiques, qui elles-mêmes sont nécessaires à la composition prédicative sous-jacente.

4.2. Pauvres, pauvreté et vulnérabilité

On retrouve le même schéma de raisonnement pour l'intégration des « pauvres » en tant que composante spécifique de l'actant hybride. Tout d'abord, les éléments naturels et les pauvres ont partie liée : quand ils sont en crise, ils le sont ensemble, et pour ce qui concerne les « pauvres », dans toutes les dimensions de leur pauvreté (alimentation, pratiques agricoles, santé, habitat et logement) (p. 31), quelle que soit l'origine (climatique, économique, sociale) de la crise (p. 64). Quelle que soit l'entrée dans la configuration « développer + protéger », on aboutit toujours au même résultat : la pauvreté connecte toutes les isotopies et toutes les causalités. L'hybridation de l'actant collectif devient, en retour, un opérateur pour toutes les connexions thématiques et prédicatives.

En outre, pour les pauvres, la *structure d'actance* est parfaitement explicite. Le sous-développement n'est plus imputé à l'incompétence collective ou individuelle des pauvres, mais à un système d'échange international dont ils sont les victimes : « La plupart des pays les plus pauvres sont tributaires de produits agricoles tropicaux particulièrement sensibles à la fluctuation, voire carrément à la détérioration des termes de l'échange. » (p. 31)

Héritée de la colonisation, la *spécialisation arbitraire* de grandes étendues territoriales en monoculture est conçue au bénéfice de ceux qui maîtrisent les échanges internationaux (p.115), et elle accentue en outre la sensibilité aux fluctuations météorologiques. L'aide au développement ne consiste donc pas à réguler des flux de ressources, mais à « rectifier le système international » (p. 27), c'est-à-dire à reconfigurer entièrement la structure d'actance du « développer + protéger », car ce sont les mêmes « structures de pouvoir » qui compromettent la situation des femmes, des pauvres et de l'environnement : « On pourrait soutenir que les structures du pouvoir dans une société donnée sont au cœur même de la plupart des défis qui sont posés sur le plan de l'environnement et du développement. » (p. 36)

4.3. La distinction entre dominants responsables et dominés victimes, la responsabilité environnementale

Revenons à la *structure d'actance*. Nous avons fait l'hypothèse d'une influence et d'une projection, lors de l'intégration des deux configurations, de la structure d'actance de la protection sur celle du développement. Cette intégration pourrait même être considérée comme une stratégie pour reconfigurer la structure d'actance du développement. Elle conduit en effet à distinguer trois instances, par projection de celles de l'environnement : (1) celle qui est responsable du défaut de développement ; (2) celle qui est privée du développement ; (3) celle qui soutient ou restaure le développement. Rappelons que dans *Stockholm 1972*, les « pays en développement » étaient sommés d'assumer, par syncrétisme, ces trois



positions à la fois. Dans *Brundtland 1987*, la structure de la menace environnementale est systématiquement superposée à celle des inégalités du développement ; un exemple parmi bien d'autres :

Lorsque le bassin d'un fleuve se détériore, ce sont les paysans pauvres qui en souffrent le plus, car ils n'ont pas les moyens de prendre les mêmes mesures contre l'érosion que les paysans plus riches. Quand la qualité de l'air en ville se dégrade, les plus pauvres, dans leurs quartiers plus exposés, ont plus de problèmes de santé que les riches qui vivent souvent dans les quartiers plus salubres (p. 45).

L'actualisation de l'actant hybride dominé-dépossédé implique nécessairement celle de l'actant dominant-prédateur. Ce dernier est même porteur de très nombreux programmes de manipulation du précédent : l'instance prédatrice exerce des pressions pour que l'instance dépossédée se prive elle-même des ressources indispensables pour participer aux échanges marchands internationaux organisés par les pays riches :

Exiger que des pays relativement pauvres restreignent leur niveau de vie, acceptent une pauvreté croissante et exportent des quantités accrues de ressources peu abondantes pour conserver leur crédibilité financière à l'extérieur reflète des priorités qu'il est peu probable que beaucoup de gouvernements démocratiquement élus puissent tolérer bien longtemps. [...] Cet aspect conflictuel est aggravé par la politique économique de certains grands pays industrialisés qui ont déprimé et déstabilisé l'économie internationale. [...] Il s'ensuit que, dans un certain sens, des pays pauvres sont amenés à subventionner des importateurs de leurs produits plus fortunés (pp. 64-68).

La responsabilité de l'instance dominante et prédatrice est répercutée à la fois dans le domaine économique du développement (la maîtrise des marchés, la maîtrise des (des)équilibres financiers, et les pressions sur les ressources des pays pauvres) et dans le domaine environnemental (la prédation sur les ressources naturelles). L'opération visée ci-dessus est celle de l'exportation des ressources naturelles des pays pauvres, au nom de la « crédibilité financière » (entendons « le traitement de la dette »), qui engendre à la fois un appauvrissement supplémentaire et une atteinte écologique. La connexion entre les deux configurations, dans l'analyse de la prédation, est parfaitement explicite quand on explique que les « prix à l'exportation » (défaut de développement) ne tiennent pas compte des « coûts de protection » (défaut d'environnement). Dans les termes de la socio-sémiotique de la traduction, entre le prédateur et la proie, les prédatrices et dommages respectivement de l'environnement ou du développement sont *traduits*, dans les deux sens : une agression environnementale est *traduite* en dommage au développement, une prédation au titre du développement est *traduite* en dommage environnemental. A chaque cycle de traductions, les dommages concernent tantôt les éléments non-humains de l'environnement, tantôt ceux, humains, du développement.

Pour sortir de ces cercles de traduction incontrôlables, *Brundtland 1987* propose lui aussi de réorienter les « flux de ressources » :

La diminution de la pauvreté est, par elle-même, une condition préalable d'un développement respectueux de l'environnement. Et *des flux de ressources allant des riches vers les pauvres* – des flux améliorés tant sur le plan qualitatif que quantitatif – sont une condition préalable d'une élimination de la pauvreté (p. 59).

Mais ces flux de ressources doivent avoir lieu dans un système global des échanges internationaux à reconfigurer. *Brundtland 1987* explicite le cercle vicieux (1) de l'exportation de ressources qui intéressent les pays riches, (2) laquelle conduit les pays pauvres à importer des produits de première nécessité, (3) donc à priver ses propres ressortissants du travail qu'ils auraient trouvé à les produire eux-mêmes, et enfin (4) à dégrader leur propre environnement pour en tirer de quoi survivre : « Ce processus contribue à marginaliser la population, laquelle, une fois marginalisée, est contrainte pour survivre de



détruire la base de ressources. » (p. 103). La « réorientation » des flux de ressources consiste d'abord à « réorienter la production vers les pays à déficit vivrier et vers les agriculteurs pauvres en ressources de ces pays » (*ibid.*)

L'ensemble de ces observations éclaire le processus de constitution d'un actant collectif hybride : pour assurer à la fois la protection et le développement, il faut briser le cercle des intrications insolubles et des « traductions » destructrices (dans le système économique mondial actuel) imposées par l'instance dominante-prédatrice, et reconstituer un autre système économique et environnemental, propre à l'instance dominée-dépossédée, et adaptée à sa propre composition hybride.

5. Laudato Si' 2015. Encyclique du Pape François sur la « Sauvegarde de la Maison Commune »

Le sous-titre même de l'encyclique affiche la priorité à la « protection » de la Maison Commune, c'est-à-dire de la Terre, ce qui signifie que, pour l'Eglise, l'isotopie dominante est celle de l'environnement. Mais celle du développement intervient dès qu'on s'interroge sur ce qu'il y a à protéger : les exclus du développement rejoignent alors les victimes des dégradations écologiques au sein d'un même actant hybride. « Maison » désigne à la fois le lieu et ceux qui l'occupent.⁴ La Maison commune étant à la fois l'environnement comme habitat, et l'ensemble de ceux qui y habitent, le caractère hybride de l'actant collectif est immédiatement impliqué : l'hybridation est déjà dans l'intitulé de l'encyclique.

5.1. Pauvres, pauvreté et hybridation de l'actant à protéger

La composition de l'actant hybride n'est pas une invention de la modernité, et le pape François mentionne à cet égard Saint-François d'Assise :

Je crois que François est l'exemple par excellence de la protection de ce qui est faible et d'une *écologie intégrale*, vécue avec joie et authenticité. [...] Il a manifesté une attention particulière envers la création de Dieu ainsi qu'envers les pauvres et les abandonnés. [...] En lui, on voit jusqu'à quel point sont *inséparables la préoccupation pour la nature, la justice envers les pauvres, l'engagement pour la société et la paix intérieure* (p. 10, souligné par nous).

L'intégration, chez l'un et l'autre François, est conçue et assumée comme une conception du monde, « la conviction que tout est lié dans le monde » (p. 15), parce que tout dans le monde est une création de Dieu. C'est cette conviction qui fonde aussi l'hybridation actantielle.

L'encyclique exprime aussi cette conviction dans des termes proches de *Brundtland 1987* (cf. supra), dans une version plus profane :

Il n'y a pas deux crises séparées, l'une environnementale et l'autre sociale, mais une seule et complexe crise socio-environnementale. Les possibilités de solution requièrent une approche intégrale pour combattre la pauvreté, pour rendre la dignité aux exclus et simultanément pour préserver la nature (p. 108).

Écologie intégrale, approche intégrale : on vérifie ici que l'isotopie dominante est écologique, et que la première opération, qui produit aussi l'hybridation actantielle, est l'intégration du développement dans

⁴ Le mot « maison » provient du latin *mansō*, désignant à la fois un lieu de séjour, et l'action de celles et ceux qui demeurent et séjournent. *Mans mansō o* dérive du participe passé du verbe *manere*, *mansus*, qui, en effet, signifie « rester, demeurer, séjourner, s'arrêter », mais aussi « persister ».



la configuration environnementale. « Notre terre » et les « pauvres » appartiennent alors au même actant collectif, mais avec ici une tonalité particulière : « C'est pourquoi, parmi les pauvres les plus abandonnés et maltraités, se trouve notre terre opprimée et dévastée, qui 'gémît en travail d'enfantement' » (p. 3). L'actant collectif lui-même est globalement identifié comme « les pauvres » (l'ensemble des vulnérables), et « notre terre » est une partie des pauvres, alors que l'on pourrait s'attendre à l'inverse, comme dans les deux rapports internationaux (où c'est le sous-développement qui fait partie de l'environnement). Il en résulte que « notre terre », non seulement par métaphore, mais par cette intégration inversée, est dotée des traits propres aux animaux et spécifiquement aux humains.

L'inversion est plus explicite encore dans ce raisonnement : « Mais aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous empêcher de reconnaître qu'une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale, qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement, pour écouter *tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres*. »⁵ (p. 38). On y affirme en effet d'abord que c'est le développement et la justice (sociale) qui sont intégrés à l'isotopie de l'environnement, mais pour en dériver immédiatement une personnification de la terre. Dans l'intégration entre les deux configurations, qu'elle qu'en soit l'orientation argumentative, c'est toujours l'« animé » qui prend le dessus et qui contamine tous les autres composants de l'actant hybride. Le trait « animé », c'est précisément ce que l'ensemble des existants reçoivent du fait d'être une création divine. Quand Latour évoque une « sur-animation » de la Terre, dans *Face à Gaïa* (Latour 2015, p. 193), il ne saurait mieux dire : c'est une animation d'origine transcendante.

L'animation se manifeste ici par l'énonciation de l'actant hybride : une même « clameur » qui présuppose une même souffrance ; la clameur réunit les deux dimensions de la « Maison » : l'environnement terrestre, et ses habitants. Cette « clameur » qui se fonde sur le caractère animé de l'ensemble de l'actant hybride, y compris ses éléments non humains et non vivants, suppose une diffusion, au-delà des humains, d'une capacité d'énonciation, sous l'effet de ce que Viveiros de Castro (2020) dénomme un « prosopomorphisme ». Cette personnification énonciative évoque évidemment celle de Gaïa qui, de Lovelock à Latour, nous interpelle, nous interroge, nous défie, nous sensibilise. Mais Gaïa s'adresse à tous les humains indifféremment, en occultant le fait que les responsabilités dans la situation de dégradation de l'environnement et des conditions de vie d'une partie des populations, sont inégalement réparties entre les humains. La « clameur » évoquée par le pape François, au contraire, n'est émise que par l'instance dominée-dépossédée, et il insiste par ailleurs sur les responsabilités d'une instance mondiale « prédatrice » (cf. infra).

Dans le détail, l'encyclique reprend néanmoins nombre d'arguments déjà présentés dans les rapports internationaux, en particulier *Brundtland 1987* : la sensibilité des lieux habités par les pauvres aux aléas météorologiques et climatiques, leur dépendance à l'égard « des réserves naturelles et des services de l'écosystème », et de « la qualité de l'eau disponible pour les pauvres » etc. (pp. 22-23). Cette parenté dans le traitement des deux problématiques intégrées, entre *Brundtland 1987* et *Laudato Si' 2015*, découle d'un même degré d'hybridation actantielle.

La composition de l'instance dominée-dépossédée induit en outre celle de l'instance protectrice-réparatrice. Pour éviter les effets néfastes de la spécialisation des savoirs, on viserait alors une prise en charge apparemment holistique, mais sous la forme d'une composition des points de vue, c'est-à-dire une option anthropologique *perspectiviste* :

La fragmentation des savoirs sert dans la réalisation d'applications concrètes, mais elle amène en général à perdre le sens de la totalité, des relations qui existent entre les choses, d'un horizon large qui devient sans importance. Cela même empêche de trouver des chemins adéquats pour résoudre les problèmes les plus complexes du monde actuel, surtout ceux de l'environnement et

⁵ On notera que les rapports entre totalité et parties fluctuent : ici, la syntaxe sépare les pauvres et la terre, qui n'est plus l'un d'entre eux, mais l'évocation de leur énonciation commune les réunit dans une même clameur.



des pauvres, qui ne peuvent pas être abordés d'un seul regard ou selon un seul type d'intérêts (p. 87, souligné par nous).

Face à la « fragmentation des savoirs », la solution envisagée n'est pas l'adoption d'un point de vue unique et surplombant (il n'est pas prévu de se mettre à la place de Dieu !), mais une alternance et une composition entre plusieurs « regards ». Chaque composant de l'actant hybride étant déjà considéré comme animé, chacun d'eux peut être le siège d'un point de vue, et le basculement d'un point de vue à l'autre est la seule manière d'embrasser toutes les facettes d'une problématique multidimensionnelle.

5.2. La prédation, l'exploitation et la spoliation

La scène mondiale qui forme l'horizon de *Laudato Si' 2015*, malgré un optimisme de principe, est loin d'être irénique et unanime :

Si nous nous approchons de la nature et de l'environnement sans cette ouverture à l'étonnement et à l'émerveillement, si nous ne parlons plus le langage de la fraternité et de la beauté dans notre relation avec le monde, *nos attitudes seront celles du dominateur, du consommateur ou du pur exploitateur de ressources*, incapable de fixer des limites à ses intérêts immédiats. En revanche, si nous nous sentons intimement unis à tout ce qui existe, *la sobriété et le souci de protection jailliront spontanément*. La pauvreté et l'austérité de saint François n'étaient pas un ascétisme purement extérieur, mais quelque chose de plus radical : *un renoncement à transformer la réalité en pur objet d'usage et de domination* (p. 11).

A la conception des « ressources naturelles » qui seraient à disposition des humains, le Pape François oppose une conception reposant sur la relation sensible et passionnelle entre les existants (étonnement, émerveillement) qui s'inspire directement de celle de Saint François (cf. supra). A la différence des deux rapports internationaux, l'encyclique dénonce la prédation (domination, consommation, exploitation) associée à toute conception de la nature comme « ressource ». Dans les termes de la typologie des valeurs de Floch (2002), il s'agirait de passer des valeurs pratiques (les ressources et leur usage) aux valeurs utopiques (l'existence, la présence sensible etc.).

La responsabilité de l'instance prédatrice est sans cesse rappelée et dénoncée, à la fois dans sa conception du monde naturel comme « ressource », dans ses stratégies de dénégation (« s'évertuer à masquer les problèmes ou à occulter les symptômes », p. 23), et dans son obstination à exploiter et détruire. Plus encore, l'exploitation par les uns est *traduite* en spoliation pour les autres : « Le réchauffement causé par l'énorme consommation de certains pays riches a des répercussions sur les régions les plus pauvres de la terre... » (p. 40). La structure d'actance est fermement et systématiquement déployée, les rôles sont distribués sans ambiguïté, et elle est même transposée dans plusieurs registres thématiques d'interactions ; par exemple la transposition dans le registre du don, du contre-don et de la dette :

Ce monde a *une grave dette sociale* envers les pauvres qui n'ont pas accès à l'eau potable, parce que *c'est leur nier le droit à la vie, enraciné dans leur dignité inaliénable*. Cette *dette* se règle en partie par des apports économiques conséquents pour fournir l'eau potable et l'hygiène aux plus pauvres (p. 26).

Cette transposition présuppose une re-sémantisation implicite : l'exploitation des ressources par les uns doit d'abord être traduite en spoliation pour les autres (cf. supra) ; cette appropriation par les uns n'étant ni fondée par un droit spécifique, ni compensée dans une structure d'échange, ni acceptée grâce à une renonciation par les autres, elle constitue une « dette » des uns envers les autres, autrement dit une obligation de retour d'un contre-don, elle-même fondée sur un « droit inaliénable » à l'accès à l'eau.



La dimension juridico-anthropologique est une isotopie récurrente dans l'encyclique, pour traiter de la prédation : « vingt pour cent de la population mondiale consomment les ressources de telle manière qu'*ils volent* aux nations pauvres, et aux futures générations, ce dont elles ont besoin pour survivre » (p. 75, souligné par nous). La dimension politique ne l'est pas moins, quand la conversion de l'exploitation des ressources en spoliation des populations autochtones prend une dimension internationale :

De diverses manières, les peuples en développement, où se trouvent les plus importantes réserves de la biosphère, continuent d'alimenter le développement des pays les plus riches au prix de leur présent et de leur avenir. La terre des pauvres du Sud est riche et peu polluée, mais l'accès à la propriété des biens et aux ressources pour satisfaire les besoins vitaux leur est interdit par un système de relations commerciales et de propriété structurellement pervers (p. 41).

5.3. Le bien commun

L'expression « bien commun » apparaît une trentaine de fois dans l'encyclique, y compris dans un chapitre dédié à cette notion (« Le principe du bien commun », pp. 120-122). Par comparaison, elle est absente de *Stockholm 1972*, et limitée à trois mentions (et dans des usages marginaux) dans *Brundtland 1987*. Dans le chapitre que l'encyclique lui consacre, le bien commun est présenté comme la seule solution à la situation décrite ci-dessus :

Dans les conditions actuelles de la société mondiale, où il y a tant d'inégalités et où sont toujours plus nombreuses les personnes marginalisées, privées des droits humains fondamentaux, le principe du bien commun devient immédiatement comme conséquence logique et inéluctable, un appel à la solidarité et à une option préférentielle pour les plus pauvres (p. 121, souligné par nous).

Les extensions successives de la configuration de la prédation (exploitation et spoliation des ressources) à des considérations juridiques, anthropologiques et politiques ne laissent pas beaucoup d'alternatives : il faut choisir entre (1) une révolution du système mondial qui impose, entretient et amplifie la prédation, et (2) un changement de perspective sur ce même système mondial. Le Pape François choisit la seconde option, et entend conférer au « principe du bien commun » la force nécessaire pour un changement de perspective. On doit noter ici que l'autre opposition, entre un rapport à la nature comme « ressource et usage de la ressource » (valeurs pratiques), et un rapport à la nature comme partenaire d'expériences sensibles et d'existence (valeurs utopiques) n'inspire ici aucune solution, probablement parce qu'elle ne déboucherait que sur une solution radicale, révolutionnaire ou utopique. Pour une solution réformiste et éthique, c'est l'opposition entre « appropriation de la ressource » et « bien commun » qui s'impose :

Dans les conditions actuelles de la société mondiale, où il y a tant d'inégalités et où sont toujours plus nombreuses les personnes marginalisées, privées des droits humains fondamentaux, le principe du bien commun devient immédiatement comme conséquence logique et inéluctable, un appel à la solidarité et à une option préférentielle pour les plus pauvres (p. 121, souligné par nous).

Malheureusement, le « bien commun » n'est ici guère plus qu'un support à incantations. On en cherche en vain une définition opératoire. On note l'opposition entre les besoins et intérêts particuliers et ce qu'on pourrait appeler un intérêt général partagé, comprenant le respect de la personne humaine, le bien-être, la paix sociale et la justice distributive. Une des perspectives du bien commun rejoint la constitution d'un actant collectif : il s'agit de la « destination commune des biens de la terre ». On pourrait en déduire que le bien commun est lui-même un actant collectif, ayant fonction d'objet de valeur, mais qui réunirait spécifiquement ce qui doit être partagé et distribué sans aucune appropriation. Mais il faudrait admettre alors que l'actant hybride, dont nous suivons la construction depuis le début



de cette étude, soit clivé entre deux actants collectifs disjoints : d'un côté l'actant humain, le bénéficiaire collectif, et de l'autre l'ensemble des biens communs, l'objet qui lui est destiné...autrement dit une ressource. Fâcheuse retombée d'une solution qui évite de révolutionner le système mondial...

Le « bien commun » est donc une nouvelle instance, faisant écho à la « Maison commune », et susceptible de devenir un actant objet, un objet de quête proposé à tous les humains. Dans l'encyclique, on ne découvre cet objet de quête que par la sensibilité, la « tendresse » universelle, et in fine, par la foi, le « commun » n'étant ici un « bien » que parce que tout ce qui le compose a été créé ou voulu par Dieu. La nouvelle scène prédicative qui émerge de la promotion de cette nouvelle instance n'est pas, en tant que telle, directement explicitée dans l'encyclique. En revanche, elle l'est indirectement chaque fois qu'il est rappelé que tout ce dont il s'agit participe de Dieu et de la création.

6. Conclusion

Les enjeux sémio-politiques de la composition des actants hybrides sont considérables. On a pu montrer que les différentes formes et phases de l'hybridation s'accompagnent de reconfigurations très significatives des scènes prédicatives sous-jacentes, et que ces reconfigurations ont un caractère idéologique et politique. L'articulation entre sémiotique et politique apparaît ici dans la conception même que la sémiotique se donne de l'actant collectif et dans son attention à sa composition.

Ces questions deviennent prégnantes aujourd'hui ; les évolutions économiques, sociales et culturelles les posent avec insistance. Dans cette nouvelle conjoncture, la force des analyses sémiotiques tient à ce qu'elles mettent au jour, à travers l'articulation entre les processus d'hybridation et les reconfigurations des scènes prédicatives et des structures d'actance, des différences d'orientation politico-idéologique. Ce n'est pas une découverte marginale que de constater, à propos des hybrides écologiques, qu'en termes d'orientation politico- idéologique, *Laudato Si' 2015* est plus proche de *Brundtland 1987* que des autres documents étudiés, et que par ailleurs, malgré les considérations différences de style, de méthode et de terminologie, les positions de Latour dans *Face à Gaïa 2015* ne seraient pas si éloignées de *Stockholm 1972*.



Bibliographie

- Floch, J.-M., 2002, *Sémiotique, marketing et communication. Sous les signes, les stratégies*, Paris, PUF.
- Fontanille, J., 2021, *Ensemble. Pour une anthropologie sémiotique du Politique*, Liège, Presses Universitaires de Liège.
- François, 2015, *Lettre encyclique LAUDATO SI' du Saint-Père François sur la sauvegarde de la maison commune*. www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-Francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html
- ICP, Institut Catholique de Paris, 2020, Vidéos en ligne : Colloque “Gaïa face à la théologie”, www.collegedesbernardins.fr/content/gaia-face-la-theologie.
- Latour, B., 2015, *Face à Gaïa. Huit conférences sur le Nouveau Régime Climatique*, Paris, La Découverte.
- Lovelock, J., 1999 [1995], *La Terre est un être vivant, l'hypothèse Gaïa*, Paris, Flammarion, coll. “Champs”; trad. eng. *Gaia. A New Look at Life on Earth*, Oxford, Oxford University Press.
- Notre avenir à tous* (Rapport Brundtland), 1987, Commission mondiale sur l’environnement et le développement, www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/developpement-durable/brundtland-report.html
- Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l’environnement humain*, Conférence des Nations Unies sur l’environnement, 1972, Stockholm, Nations Unies. www.un.org/fr/conferences/environnement/stockholm1972.